

SPAA

VÉHICULES DE MANUTENTION ET FORMATION

Depuis de nombreuses années les véhicules de manutention font partie du paysage viticole, arboricole ou agricole. Ces véhicules ont permis de décharger l'être humain de la manutention de charges lourdes voire très lourdes. Ces véhicules font partie de la catégorie R « Véhicules comportant des risques particuliers », ce qui signifie que les opérateurs évoluant avec ces machines doivent justifier d'une formation adéquate, exigée par l'article 8 de l'Ordonnance sur la prévention des accidents et maladies professionnels (OPA). Dans cette catégorie R nous trouvons les chariots élévateurs à contrepoids (R1), les chariots à siège transversal (R2), les chariots quadri-directionnels (R3) et les chariots télescopiques (R4). Depuis 2017, date de parution de la directive 6518 de la CFST, il est obligatoire de posséder un permis de cariste pour pouvoir effectuer de la manutention avec tous ces types de véhicule.

En effet il n'est pas rare de voir un chariot élévateur à contrepoids ou un chariot télescopique couché sur le côté, de voir un chariot télescopique qui perd son outil de travail.

Pour répondre aux besoins de formation pratique des agriculteurs sur l'usage des engins de manutention, le SPAA a mis sur pied une école de cariste, nommée agriLIFT. Durant ces formations, nous travaillons sur la gestion du centre de gravité, sur les contrôles à effectuer avant de commencer à travailler, sur les tech-



Les cours de l'école de cariste agriLIFT permettent aussi des échanges fructueux entre formateur et participants. Photo : SPAA.

niques d'empilage et bien plus encore. Nos formations sont fortement basées sur la sécurité lors des manutentions. Durant la partie théorique nous approfondissons les critères responsables du renversement de ces types de machine. Un accent est mis sur la qualité de l'entretien des véhicules. Durant la partie pratique les participants exercent les différentes procédures d'empilage et s'entraînent à la technique de pilotage. Nous travaillons avec le document édité par la suva « Neuf règles vitales pour le travail avec des chariots élévateurs ». Depuis la parution de la directive 6518 de la CFST beaucoup de conducteurs de chariots élévateurs et chariots télescopiques ont suivi la forma-

tion adéquate. Il reste encore passablement d'utilisateurs de ces types de chariots qui doivent encore se former. Et se former, c'est diminuer le risque d'avoir un accident. La formation fait partie de la prévention.

Le SPAA organise des formations sur le site de Grange-Verney à Moudon et se déplace également sur les exploitations. Vous trouverez de plus amples renseignements sur notre site Internet www.spaa.ch.

Personne de contact
Claude-Alain Putallaz
Chargé de sécurité
claudealain.putallaz@bul.ch
021 557 99 18



BUL SPAA SPIA